

rue Marie-Thérèse deviendra vraiment remarquable lorsque la façade de l'église aura été démasquée et que les maisons faisant face à la caserne auront été convenablement restaurées.

— S. Exc. le conseiller-d'état gouverneur du Grand-Duché est partie le 25 de ce mois, pour faire une tournée dans la province. S. Exc. s'est rendue directement à Neuf-Château.

— Bonne nouvelle pour les amateurs du théâtre; le directeur de celui de Namur est arrivé à Luxembourg, et nous fera voir, dimanche prochain, dans *Tartuffe* et *la Carte à payer*, une réunion d'artistes qui ont figuré, pour la plupart, sur les scènes des principales villes de la Belgique. Pour un début, le spectacle est heureusement choisi; et probablement le chef-d'œuvre de Molière l'emportera sur l'estaminet d'obligation; car le spectacle est aussi un plaisir tout littéraire, et celui que M. Picconet-Edme nous promet, sera nouveau pour beaucoup de personnes. On désire que le succès suive les vœux et les efforts de ce directeur, qui paraît animé de zèle et de bonne volonté; c'est un but peu difficile à atteindre dans une ville où le goût du théâtre est général et où il ne faut que des sujets excellens avec un bon répertoire pour contenter les amateurs les plus exigeans. Mais s'il était vrai que ceux-ci ne formassent pas majorité et ne vécussent que de souvenirs, peut-être se rangeraient-ils du parti du grand nombre et feraient-ils preuve d'indulgence, s'il en était besoin; c'est ce que nous démontrera la première soirée, à laquelle nous convoquons les classiques et les romantiques, tant français qu'allemands, en l'honneur du héros de la grande pièce.

— A cause des réparations de la forteresse, la porte de Trèves sera interdite pendant dix jours, à compter d'aujourd'hui, aux chevaux et voitures. Le passage sera permis aux personnes à pied, aussi long-tems que les travaux ne s'y opposeront pas.

— La société du Luxembourg a adjugé, le 22, préparatoirement, le canal de cette province pour la somme de six cent dix mille florins à M. Morren, le même qui a eu l'entreprise du mur d'enceinte entre la porte de Namur et celle de Hal. L'adjudication définitive aura lieu jeudi prochain.

Cette adjudication ne comprend que la partie du territoire en dehors du Grand-Duché; nous devons faire, à ce sujet, quelques réflexions:

On assure que si la société eût éprouvé moins d'obstacles dans l'acquisition qu'elle devait faire des terrains nécessaires à l'assiette de son canal, vers le point de partage, elle aurait pu mettre en adjudication, encore cette année, une seconde partie de ce grand ouvrage; et cette partie se rapprochant davantage du centre de la province, il en serait résulté un grand bien-être pour nos Ardennes, à raison de la dépense de la société, sans compter que l'avancement de cette utile entreprise est en lui-même le plus grand de tous les bienfaits qui puissent arriver à cette contrée aride et dépourvue de débouchés. Nous concevons facilement que le propriétaire défende l'héritage de ses pères, surtout quand on s'adresse à lui pour en avoir la meilleure portion, celle qui est située dans les fonds et dont il tire la nourriture pour ses bestiaux; mais, à côté de ce désir de vendre aussi cher que possible, il faut cependant que la voix de la raison se fasse entendre. On remarque trop souvent, dans nos pays, l'absence de cet esprit public qui s'associe, dans une juste mesure, aux grandes entreprises dont l'utilité est incontestable. Le défaut d'intérêt là où il s'agit d'aider à la prospérité de tous, est très-souvent le résultat du défaut de lumières suffisantes pour apprécier convenablement ses propres intérêts: telle personne se crée à plaisir des fantômes pour les combattre et se donner le mérite de la prudence et de l'habileté; telle autre ne voit absolument qu'un seul objet dans lequel elle suppose qu'elle pourrait être contrariée, sans vouloir faire attention que s'il pouvait y avoir renchérissement de cet objet dont elle se sert dans sa fabrication, il y aurait également plus d'une compensation à espérer dans la création de nouveaux débouchés et dans l'économie de beaucoup de frais qui résultera inmanquablement du transport par eau. En un mot, l'expérience de tous les pays industriels atteste suffisamment que si la nécessité est pour quelque chose dans les progrès de l'industrie, les lumières généralement répandues y entrent pour une plus grande part encore. L'adhésion raisonnée de la partie la plus éclairée du public aux améliorations de tout genre, est la condition essentielle de leur succès; ne désespérons pas, car nous avons devant les yeux deux grands exemples: les chemins vicinaux et les maisons d'école. Ces établissemens utiles ont aussi rencontré de nombreux contradicteurs, et leur développement a été arrêté

long-tems par une force d'inertie difficile à surmonter. Aujourd'hui, le plus difficile est fait, du moins dans quelques districts, et l'entraînement de l'exemple sera le meilleur levier pour mettre en mouvement les indifférens aussi bien que ceux qui sont aveuglés par d'injustes préventions. Quant à ceux qui cachent leurs intérêts personnels sous le masque de l'intérêt général, ceux-là sont très-difficiles à persuader dans tous les pays du monde, et le nôtre n'y fait pas exception.

— Un arrêté de S. Exc. le conseiller-d'état gouverneur du Grand-Duché, du 4 avril dernier, ordonne la publication du relevé des étalons particuliers admis pour la monte de 1829.

— En conformité de l'article 9 du règlement pour l'amélioration des races des bêtes à cornes et des porcs, inséré dans le Mémorial administratif de 1827, n° 9, des prix seront décernés dans le cours du mois de juin prochain, aux propriétaires des plus beaux taureaux, vaches, génisses, verrats et truies qui seront présentés au concours; savoir: à Arlon, pour le canton de milice de ce nom, le 11 juin; à Bastogne, pour le canton de milice de ce nom, le 24 juin; à Luxembourg, pour le canton de milice de Hesperange, le même jour, 24 juin.

— S. Exc. le ministre de l'intérieur, par disposition du 24 avril dernier, a autorisé la commune de Hautfays à établir deux foires annuelles pour la vente de bétail et de marchandises, dont la tenue est fixée au 20 mai et respectivement au 20 septembre, ou aux lundis suivans, lorsque ces dates tombent à un samedi ou dimanche.

— S. E. le ministre de l'intérieur a nommé régent de mathématiques au collège Bouillon, M. Nicolas Bodson, candidat ès-lettres.

— S. M., par arrêté du 11 avril dernier, a conféré 147 médailles d'or, de la valeur de 50 florins, aux médecins et chirurgiens ayant vacciné gratuitement, en 1827, le plus grand nombre de personnes dans les diverses provinces du royaume. Les frais résultant de ces médailles montent à fl. 10,642 50.

Le Grand-Duché ne figure pas dans le nombre des provinces où les vaccinateurs ont obtenu des récompenses du gouvernement. N'y aurait-il pas dans la province un seul officier de santé qui, par des opérations gratuites, se serait rendu digne de cette distinction? Nous avons fait mention, l'année dernière, du dévouement avec lequel un des vaccinateurs établis à Luxembourg, exerce sa profession; nous avons cité le nombre de ses opérations qui, à la vérité, ne sont pas toutes gratuites, puisque les communes paient une très-légère rétribution à raison de celles dont les pauvres ont profité; mais aussi, il a été remarqué, avec fondement, que la rétribution des communes est si faible, que même en la regardant comme un salaire, elle est loin de suffire pour ôter aux gens de l'art le mérite attaché au zèle dont ils font preuve, mérite qui, sans contredit, exige une rémunération particulière et purement honorifique. Le gouvernement, trop absolu dans l'application de la règle qu'il s'est tracée, ne pourrait-il pas prendre leurs services en considération et leur décerner des médailles de moindre prix, en proportion de leurs droits bien constatés?

— Les journaux de Bruxelles entretiennent le public des récompenses décernées aux estaminets de Bruxelles, pour le zèle déployé au soutien des établissemens de charité. Des communes aux environs de la capitale s'empressent de suivre l'exemple philanthropique qui y est donné; déjà dans l'une d'elles la couronne de reconnaissance va être offerte par l'autorité municipale. De ce que cet usage n'est pas encore introduit à Luxembourg, il ne s'ensuit pas qu'il soit contraire aux mœurs et au caractère des habitans; on croit pouvoir assurer que l'institution d'une rémunération annuelle, purement honorifique, en faveur de l'estaminet où la plus forte somme d'aumônes aurait été recueillie, dans le tronc du bureau de bienfaisance, obtiendrait l'assentiment de tous ceux qui s'intéressent au bien public et au soulagement de la classe indigente.

— Par arrêté du 21 de ce mois, S. M. a accordé à M. J. H. baron Mollerus, d'après le désir qu'il en a manifesté, une démission honorable de ses fonctions de secrétaire-d'état vice-président du conseil-d'état et de président du conseil des ministres, à dater du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Le baron Mollerus a été nommé en même tems ministre-d'état. Par arrêté du même jour, le roi a conféré la présidence du conseil des ministres et du conseil-d'état à S. A. R. le prince d'Orange, lorsque ces conseils ne sont pas présidés par S. M. elle-même.

Le conseil des ministres, créé par arrêté du 19 septembre